



Conseil économique et social

Distr. générale
2 avril 2014
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Réunion des Parties à la Convention sur
la protection et l'utilisation des cours d'eau
transfrontières et des lacs internationaux

Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau

Neuvième session

Genève, 25 et 26 juin 2014

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième réunion

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mercredi 25 juin 2014, à 10 heures*

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la réunion précédente.
3. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE.

* Les participants à la réunion au Palais des Nations sont priés de s'inscrire au plus tard deux semaines avant la réunion en utilisant la nouvelle procédure électronique, accessible à l'adresse suivante: <https://www2.unece.org/uncdb/app/ext/meeting-registration?id=zQd2vF>. Le code d'inscription pour cette réunion est 68578. Pour obtenir de l'aide concernant l'inscription, se reporter aux instructions disponibles sur la page Web de la réunion (www.unece.org/env/water/9th_wgiwrm_2014.html) ou contacter le secrétariat par courrier électronique (katri.veldre@unece.org). Avant de se rendre à la réunion, les participants sont priés de se présenter au Groupe des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté de l'Office des Nations Unies à Genève, situé au portail de Pregny, 14 avenue de la Paix (voir le plan sur le site Internet de la CEE à l'adresse: <http://www.unece.org/meetings/practical.htm>) pour y retirer leur plaquette d'identité. En cas de difficulté, prière de contacter le secrétariat par téléphone au numéro: +41 22 917 1911.



4. Appui à l'application et à l'adhésion:
 - a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités;
 - b) Comité d'application;
 - c) Échange de données d'expérience entre les organes communs;
 - d) Examen de la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention;
 - e) Promotion de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières.
5. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales.
6. Quantification des avantages de la coopération transfrontière.
7. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières.
8. Évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes.
9. Ouverture de la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE:
 - a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention hors de la région et promotion des échanges de données d'expérience dans le monde;
 - b) Synergies avec la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation;
 - c) Coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial.
10. Promotion de la Convention et établissement de partenariats stratégiques:
 - a) Promotion de la Convention, des activités relevant de la Convention et de ses principes directeurs;
 - b) Septième Forum mondial de l'eau et ses préparatifs;
 - c) Coopération avec d'autres accords multilatéraux internationaux relatifs à l'environnement;
 - d) Coopération avec ONU-Eau et d'autres partenaires;
 - e) Suite donnée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe».
11. Place de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015.
12. Examen initial de la troisième évaluation globale.
13. Mise en application du programme de travail pour 2013-2015 et examen initial du programme de travail pour 2016-2018.
14. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail.
15. Questions diverses.
16. Clôture de la réunion.

II. Annotations

1. La neuvième réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau a pour principal objectif d'examiner la mise en application du programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1) relatif à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau).
2. La réunion se tiendra au Palais des Nations, à Genève. Elle commencera le mercredi 25 juin 2014 à 10 heures et se terminera le jeudi 26 juin 2014 à 16 heures. Elle aura lieu immédiatement après la réunion du Groupe de travail de l'Initiative européenne sur l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, qui se tiendra le 24 juin.
3. Les langues de travail pour la réunion seront l'anglais, l'espagnol, le français et le russe.
4. Toute la documentation pertinente pourra être consultée sur le site Web de la Convention sur l'eau de la Commission économique pour l'Europe (CEE)¹.

1. Adoption de l'ordre du jour

Horaire indicatif: 10 h 00-10 h 10, mercredi 25 juin

5. Les coprésidents du Groupe de travail ouvriront la réunion. Le Groupe de travail souhaitera sans doute adopter l'ordre du jour tel qu'exposé dans le présent document.
6. Les coprésidents présenteront le contexte et les principaux objectifs de la réunion.

Documentation

Ordre du jour provisoire annoté de la neuvième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/1).

2. Adoption du rapport de la réunion précédente

Horaire indicatif: 10 h 10-10 h 20, mercredi 25 juin

7. Le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau devrait adopter le rapport sur les travaux de sa huitième réunion (Genève, 25 et 26 septembre 2013).

Documentation

Rapport du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau sur les travaux de sa huitième réunion (ECE/MP.WAT/WG.1/2013/2).

3. Progrès réalisés dans le processus de ratification, notamment dans la ratification des amendements visant à ouvrir la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE

Horaire indicatif: 10 h 20-10 h 40, mercredi 25 juin

8. Le nombre requis de ratifications ayant été atteint, les amendements ouvrant la Convention à l'adhésion des pays non membres de la CEE sont entrés en vigueur à la date du 6 février 2013, la Convention devenant de fait un cadre d'ensemble pour la coopération relative aux eaux transfrontières. Cependant, tous les États parties à la Convention à la date du 28 novembre 2003 devront ratifier ces amendements avant que

¹ www.unece.org/env/water/9th_wgiwrm_2014.html.

des pays non membres de la CEE puissent adhérer à cet instrument. Bien que la Réunion des Parties ait fixé la date limite pour ces ratifications au 31 décembre 2013 dans sa décision VI/3, adoptée lors de sa sixième session, quatre Parties n'avaient toujours pas ratifié les amendements au 31 mars 2014.

9. Les délégations seront invitées à faire état de tout fait nouveau récemment survenu ou prévu dans leur pays concernant la ratification de la Convention et des amendements aux articles 25 et 26.

10. Le Groupe de travail étudiera les moyens d'encourager la ratification de la Convention, et en particulier les moyens de promouvoir la ratification des amendements.

Documentation

Décision VI/3 sur l'adhésion de pays non membres de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ECE/MP.WAT/37/Add.2).

État des ratifications de la Convention sur l'eau, de ses amendements et de ses Protocoles (WG.1/2014/INF.1).

4. Appui à l'application et à l'adhésion

Horaire indicatif: 10 h 40-12 h 30, mercredi 25 juin

a) Aide à l'adhésion à la Convention et à son application par des projets sur le terrain et le renforcement des capacités

11. Le secrétariat informera le Groupe de travail des progrès accomplis dans le cadre des différents projets d'appui à l'application de la Convention en Europe orientale, en Europe du Sud-Est, dans le Caucase et en Asie centrale, qui ont été mis sur pied avec l'aide du Conseiller régional de la CEE pour l'environnement. Le Groupe de travail formulera des observations, le cas échéant, notamment au sujet de l'avenir de ces projets.

b) Comité d'application

12. Le Groupe de travail sera informé des deuxième et troisième réunions du Comité d'application, tenues respectivement le 12 décembre 2013 à Genève et le 15 mai 2014 à Bologne (Italie).

Documentation

Rapport du Comité d'application sur sa deuxième réunion (ECE/MP.WAT/IC/2013/4).

c) Échange de données d'expérience entre les organes communs

13. Les Parties chefs de file des travaux sur l'échange de données d'expérience entre les organes communs informeront le Groupe de travail du second des deux ateliers prévus dans le programme de travail pour 2013-2015, sur le thème «Commissions de bassins versants et autres organes communs pour la coopération relative aux eaux transfrontières: aspects techniques» (Genève, 9 et 10 avril 2014), l'objectif étant de promouvoir l'échange d'expériences et de bonnes pratiques entre les organes communs à travers le monde, d'en tirer des enseignements et de formuler des recommandations. Elles donneront ensuite un aperçu des futurs projets dans ce domaine.

14. Le Groupe de travail examinera les résultats obtenus et les recommandations formulées lors des ateliers, ainsi que les propositions de futures activités dans ce domaine.

Documentation

Conclusions et recommandations formulées à l'issue des deux ateliers consacrés aux organes communs institués au titre de la Convention, qui ont eu lieu en 2013 et 2014 (WG.1/2014/INF.2).

d) Examen de la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention

15. La Réunion des Parties a demandé au Groupe de travail d'analyser, en concertation avec le Comité d'application, la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention, en prenant en compte les capacités des pays et d'autres systèmes de communication d'informations. Cette analyse servira de point de départ pour préciser éventuellement la portée et les modalités de fonctionnement d'un mécanisme qui pourrait être soumis à la Réunion des Parties pour adoption à sa septième session. Pour étayer cette analyse, un questionnaire a été adressé aux Parties et à d'autres États et organisations en octobre 2013 afin de connaître leurs points de vue concernant l'établissement des rapports, ainsi que leurs critères en vue de l'éventuelle élaboration d'un tel mécanisme, si la Réunion des Parties devait décider de le mettre en place.

16. Le Groupe de travail examinera le projet d'analyse sur la nécessité d'établir des rapports, ainsi que les observations formulées par le Comité d'application et, selon les résultats du projet d'analyse, décidera de la manière d'établir un projet de proposition concernant un mécanisme d'établissement des rapports.

Documentation

Projet d'analyse sur la nécessité d'établir des rapports au titre de la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/3).

e) Promotion de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières

17. Le secrétariat informera le Groupe de travail de l'état de la ratification du Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, relatif à la Convention sur l'eau et de la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels.

5. Initiative sur l'eau de l'Union européenne et dialogues sur les politiques nationales

Horaires indicatifs: 12 h 30-13 h 00, mercredi 25 juin

18. Le Groupe de travail sera informé des faits nouveaux survenus au titre de l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne (UE) et de son processus de dialogues sur les politiques nationales, concernant les activités menées tant en matière de gestion intégrée des ressources en eau avec le concours de la CEE que dans le domaine de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement avec le soutien de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ces deux organismes étant les principaux partenaires stratégiques de l'Initiative de l'UE pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Il sera en particulier informé des conclusions de la réunion du Groupe de travail de l'Initiative européenne sur l'eau pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale, qui se tiendra le 24 juin à Genève, juste avant la réunion du Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau.

19. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés et les enseignements tirés de ces dialogues. Il débattera de leur évolution et conviendra des moyens de les renforcer.

Documentation

Rapport sur la mise en œuvre des dialogues sur les politiques nationales (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/4).

6. Quantification des avantages de la coopération transfrontière

Horaire indicatif: 15 h 00-15 h 40, mercredi 25 juin

20. La Réunion des Parties a décidé à sa sixième session d'aider les pays à évaluer les avantages de la coopération transfrontière (y compris le coût de l'inaction) en donnant des indications sur les moyens de recenser, de quantifier et de faire connaître la gamme des avantages liés à la coopération. À cet égard, le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier sur l'«Estimation des bénéfices: échange de données d'expérience sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières» (Genève, 22 et 23 mai 2014), ainsi que des progrès accomplis dans l'élaboration de la note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières.

21. Le Groupe de travail débattera du projet de note d'orientation et des prochaines étapes en vue de la poursuite de son élaboration jusqu'à l'achèvement de sa mise au point. Les participants seront invités à faire part de leurs observations.

Documentation

Projet de note d'orientation sur le recensement, l'évaluation et la communication des avantages de la coopération concernant les eaux transfrontières «Estimation des bénéfices» (WG.1/2014/INF.3).

7. Adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières

Horaire indicatif: 15 h 40-16 h 20, mercredi 25 juin

22. Les coprésidents de l'Équipe spéciale de l'eau et du climat informeront les participants des résultats de la deuxième réunion du réseau mondial de bassins, dont les travaux portent sur l'adaptation aux changements climatiques (Genève, 13 et 14 février 2014), ainsi que de l'établissement du recueil d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières. Les représentants des projets pilotes et du réseau mondial de bassins seront invités à rendre compte de leurs activités. Le Groupe de travail formulera des observations, s'il y a lieu, au sujet du travail accompli et des projets pour l'avenir. Il abordera également la mise en forme finale du recueil d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques.

Documentation

Rapport sur l'état d'avancement du recueil d'enseignements à retenir et de bonnes pratiques concernant l'eau et l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/5).

Rapport sur l'état d'avancement des projets pilotes sur l'adaptation aux changements climatiques dans les bassins transfrontières (WG.1/2014/INF.4).

8. Évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes

Horaire indicatif: 16 h 20-17 h 00, mercredi 25 juin

23. Le secrétariat rendra compte de l'état d'avancement de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes, et en particulier de la mise au point de la méthode appliquée et de l'évaluation des deux premiers bassins transfrontières – à savoir, le bassin de l'Alazani/Ganikh, commun à l'Azerbaïdjan et à la Géorgie, et le bassin de la Save, commun à la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro, la Serbie et la Slovénie – ainsi que des projets à venir. Les représentants des bassins concernés et d'autres participants du Groupe de travail seront invités à formuler des observations. Le Groupe de travail débattera des prochaines étapes.

Documentation

Rapport sur l'état d'avancement de l'évaluation thématique des interactions entre l'eau, l'alimentation, l'énergie et les écosystèmes (ECE/MP.WAT/WG.1/2014/6).

9. Ouverture de la Convention aux pays extérieurs à la région de la CEE

Horaire indicatif: 17 h 00-18 h 00, mercredi 25 juin

a) Renforcement des capacités de mise en œuvre de la Convention hors de la région et promotion des échanges de données d'expérience dans le monde

24. Le Groupe de travail sera informé des résultats de l'atelier consacré à «La Convention sur l'eau: principaux aspects et perspectives pour les pays arabes» (11 et 12 juin 2014), ainsi que d'autres initiatives visant à associer des pays non membres de la CEE aux activités menées au titre de la Convention et à faire connaître la Convention en dehors de la région de la CEE, par exemple durant la cinquième Semaine africaine de l'eau (Dakar, 26 au 31 mai 2014). Le Groupe de travail étudiera les moyens de promouvoir plus avant la Convention hors de la région de la CEE, notamment par des ateliers sous-régionaux et avec l'aide de partenaires. À cet égard, l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sera invitée à faire rapport sur ses activités et les efforts déployés pour aider les États membres intéressés à mettre en œuvre la Convention pour ce qui est des eaux transfrontières, conformément à la décision adoptée à ce sujet lors de la sixième session de la Réunion des Parties (décision VI/5).

25. Les pays non membres de la CEE intéressés seront invités à faire savoir au Groupe de travail s'ils souhaitent prendre part aux activités menées au titre de la Convention et y adhérer éventuellement, ainsi qu'à l'informer de leurs besoins et de leurs attentes.

b) Synergies avec la Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation

26. La Convention de 1997 sur le droit relatif aux utilisations des cours d'eau internationaux à des fins autres que la navigation (Convention sur les cours d'eau) devrait entrer en vigueur en 2014². En prévision de cette entrée en vigueur, les Parties actuelles et potentielles à la Convention sur les cours d'eau ou à la Convention sur l'eau, et en particulier les Parties aux deux instruments, seront invitées à étudier comment ces deux

² Le 18 mars 2014, seule une Partie supplémentaire était nécessaire pour que la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau entre en vigueur.

cadres juridiques internationaux pourraient agir l'un sur l'autre. Elles seront également invitées à étudier comment les deux instruments pourraient se soutenir mutuellement et créer des synergies, et notamment comment l'expérience et les documents d'orientation se rapportant à la Convention sur l'eau de la CEE pourraient étayer la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur les cours d'eau. Les pays seront également invités à échanger des vues sur d'éventuels dispositifs institutionnels de gouvernance à prévoir pour les deux Conventions.

c) Coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial

27. Le Groupe de travail étudiera les moyens de renforcer la coopération avec le Fonds pour l'environnement mondial, compte tenu de la décision adoptée à ce sujet lors de la sixième session de la Réunion des Parties (décision VI/4).

10. Promotion de la Convention et établissement de partenariats stratégiques

Horaires indicatifs: 9 h 30-11 h 10, jeudi 26 juin

a) Promotion de la Convention, des activités relevant de la Convention et de ses principes directeurs

28. Le Groupe de travail sera informé des activités mises en œuvre durant l'Année internationale de la coopération dans le domaine de l'eau (2013). Il sera également informé de la façon dont la Convention sur l'eau sera associée à des manifestations internationales telles que la Semaine mondiale de l'eau (Stockholm, 31 août au 5 septembre 2014).

29. Le Groupe de travail sera invité à formuler des observations et des suggestions au sujet de la promotion de la Convention au niveau international. Les centres de liaison seront invités à rendre compte des efforts entrepris au niveau national pour promouvoir la Convention.

b) Septième Forum mondial de l'eau et ses préparatifs

30. Le Groupe de travail sera informé des préparatifs du septième Forum mondial de l'eau, qui se tiendra du 12 au 17 avril 2015 à Daegu et Gyeongbuk en République de Corée, une large place étant faite en particulier à la coopération transfrontière et au processus régional européen. Le Groupe de travail étudiera les moyens de mettre en relief la Convention et les travaux qui s'y rapportent au cours du Forum.

c) Coopération avec d'autres accords multilatéraux internationaux relatifs à l'environnement

31. Le Groupe de travail étudiera les moyens de renforcer les synergies et la coopération avec d'autres accords multilatéraux relatifs à l'environnement. À cet égard, les participants seront informés des avancées réalisées au titre du Protocole sur l'eau et la santé et des résultats de la troisième session de la Réunion des Parties au Protocole (Oslo, 25 au 27 novembre 2013). Le Groupe de travail examinera comment étoffer les travaux menés de concert dans le cadre du Protocole.

32. Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans l'élaboration d'une liste de mesures à prendre en cas d'intervention d'urgence et de sa mise à l'essai dans un dossier transfrontière par le Groupe spécial mixte d'experts de l'eau et des accidents industriels. Le Groupe de travail formulera des observations et conviendra des prochaines étapes à prévoir dans ce domaine.

Documentation

Rapport de la Réunion des Parties au Protocole sur l'eau et la santé sur sa troisième session (ECE/MP.WH/11-EUDCE/1206123/3.1/2013/MOP-3/06 et Add.1 et 2).

d) Coopération avec ONU-Eau et d'autres partenaires

33. Le secrétariat informera le Groupe de travail des contributions de la CEE aux activités d'ONU-Eau, en particulier dans le cadre du domaine d'intervention thématique prioritaire d'ONU-Eau relatif aux eaux transfrontières.

e) Suite donnée à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe»

34. À sa dix-neuvième session (Genève, 22 au 25 octobre 2013), le Comité des politiques de l'environnement de la CEE a organisé un examen à mi-parcours des principaux résultats de la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Astana, 21 au 23 septembre 2011). Le Groupe de travail sera informé des résultats et des décisions connexes prises par le Comité en ce qui concerne l'examen de la mise en œuvre des Actions pour l'eau d'Astana.

Documentation

Rapport du Comité des politiques de l'environnement sur les travaux de sa dix-neuvième session (ECE/CEP/2013/2).

11. Place de l'eau dans le programme de développement pour l'après-2015

Horaires indicatifs: 11 h 10-12 h 00, jeudi 26 juin

35. Le Groupe de travail sera informé des dernières avancées dans les débats sur le programme de développement pour l'après-2015, en particulier en ce qui concerne l'eau, y compris le rapport d'ONU-Eau intitulé *Un objectif mondial pour l'eau, post-2015: Synthèse des résultats clés et recommandations de l'ONU-Eau*³. Il examinera le rôle et la place de l'eau dans le dispositif prévu pour l'après-2015, en particulier en vue d'améliorer la gestion durable des ressources en eau et la coopération relative aux eaux transfrontières. Il examinera également le rôle que peut jouer la Convention sur l'eau dans la mise en œuvre d'un éventuel objectif de développement durable sur l'eau.

12. Examen initial de la troisième évaluation globale

Horaires indicatifs: 12 h 00-12 h 30, jeudi 26 juin

36. Lors de sa sixième session, la Réunion des Parties a chargé l'Équipe spéciale sur les liens écosystémiques entre l'eau, l'alimentation et l'énergie de préparer, en coopération avec le Groupe de travail de la gestion intégrée des ressources en eau, une analyse visant à délimiter le champ d'une troisième évaluation globale des eaux transfrontières et, le cas échéant, d'en établir un avant-projet. Le Groupe de travail procédera à l'examen initial des besoins, du champ géographique et thématique, des modalités et d'un calendrier possible pour la préparation d'une troisième évaluation globale, en tenant compte également de l'élargissement au niveau mondial de la Convention et du programme de développement pour l'après-2015. Le Groupe de travail décidera des prochaines étapes à cet égard.

³ Le document (daté du 27 janvier 2014) est consultable en ligne à l'adresse suivante: www.unwater.org/topics/water-in-the-post-2015-development-agenda/fr/.

13. Mise en application du programme de travail pour 2013-2015 et examen initial du programme de travail pour 2016-2018

Horaire indicatif: 14 h 30-15 h 40, jeudi 26 juin

37. Le Groupe de travail examinera les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de travail de la Convention pour 2013-2015 et approfondira la question s'il y a lieu. À cet égard, il s'intéressera aux organes désignés pour mettre en œuvre le programme de travail, notamment le Centre international d'évaluation de l'eau, qui n'a plus de lieu d'hébergement depuis 2013. Le Groupe de travail étudiera le financement des différentes activités du programme de travail, notamment les possibilités de collecter des fonds.

38. Le Groupe de travail entamera l'examen des préparatifs de la septième session de la Réunion des Parties, prévue en novembre 2015 à Budapest. En particulier, afin de faciliter l'examen, à sa dixième réunion, des domaines d'activités prioritaires en 2016-2018 et des activités connexes, il procédera à des échanges de vues sur le futur programme de travail. Le Groupe de travail devrait charger ses coprésidents d'établir, en coopération avec le Bureau, le projet du futur programme de travail, qu'il examinera à sa prochaine réunion.

Documentation

Programme de travail pour 2013-2015 (ECE/MP.WAT/37/Add.1).

14. Date et lieu de la prochaine réunion du Groupe de travail

Horaire indicatif: 15 h 40-15 h 50, jeudi 26 juin

39. Le Groupe de travail déterminera à titre provisoire la date et le lieu de sa prochaine réunion. Il sera également informé des dates d'autres réunions au titre de la Convention et de son Protocole sur l'eau et la santé.

15. Questions diverses

Horaire indicatif: 15 h 50-16 h 00, jeudi 26 juin

40. Les représentants qui souhaiteraient proposer des questions à examiner au titre de ce point de l'ordre du jour sont priés d'en informer le secrétariat le plus rapidement possible.

16. Clôture de la réunion

41. Les coprésidents prononceront la clôture de la réunion le jeudi 26 juin 2014 à 16 heures.
